

# Archives départementales d'Indre-et-Loire

## 4N – Bâtiments départementaux (1799-1946)

### Historique

Le décret impérial du 9 avril 1811<sup>1</sup> concède gratuitement aux départements la pleine propriété des édifices affectés aux services administratifs et judiciaires, à charge pour eux de payer les contributions afférentes et les travaux d'entretien et de réparation.

La sous-série 4N décrit la gestion des bâtiments ainsi dévolus au département d'Indre-et-Loire à travers des échanges entre le préfet, chef de l'exécutif départemental, le conseil général, le service des bâtiments départementaux, les affectataires des bâtiments mais aussi les conseils d'arrondissement et les conseils municipaux lorsqu'ils sont concernés ou encore des particuliers riverains de bâtiments départementaux ou propriétaires d'immeubles acquis ou loués par le Département.

On y trouve des dossiers relatifs à l'acquisition, à la construction, à la réparation, à l'entretien, à l'ameublement et à la location, le cas échéant, des bâtiments départementaux, soit, en Indre-et-Loire : la préfecture, les sous-préfectures, les châteaux de Chinon et de Loches, les tribunaux, prisons et casernes de gendarmerie, deux écoles normales primaires, un préventorium, les Archives départementales, le palais du commerce de Tours<sup>2</sup>.

### Administrations et instances nationales

A la Révolution, c'est tout d'abord au ministère de l'Intérieur qu'incombe la supervision des travaux de construction et d'entretien des bâtiments publics, à travers un **service des Bâtiments civils** créé en 1791, héritier d'administrations d'Ancien Régime comme la Surintendance générale des Bâtiments du Roi créée par Colbert en 1664 ou le corps des Ponts et Chaussées formé en 1716.

Sous la monarchie de Juillet, le service des Bâtiments civils est détaché du ministère de l'Intérieur au profit d'un nouveau ministère des Travaux publics qui apparaît pour la première fois en 1831 et comprend bientôt une direction des Bâtiments civils<sup>3</sup>, à laquelle échappe cependant le **bureau des édifices publics départementaux et communaux**, qui demeure au sein de la direction de l'administration départementale et communale du ministère de l'Intérieur.

Dès 1795, Pierre Bénézech, ministre de l'Intérieur du Directoire, a créé le **Conseil des Bâtiments civils**, organe consultatif chargé d'examiner « les projets de constructions et réparations ainsi que les demandes en paiement de toute nature relatives aux bâtiments civils »<sup>4</sup> que le ministre décide de lui soumettre, en particulier lors de concours d'architecture.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le Conseil, présidé par un conseiller d'Etat, est composé d'architectes lauréats du prix de Rome : six inspecteurs généraux des bâtiments civils dont les

---

<sup>1</sup> En ligne sur le site internet Légifrance.

<sup>2</sup> Edifice départemental jusqu'en 1822.

<sup>3</sup> Celle-ci passe à la Maison de l'empereur sous le Second Empire, puis au ministère de l'Instruction publique sous la III<sup>e</sup> République, avant de laisser place à la direction des Beaux-Arts, qui reprend la charge des bâtiments civils à partir de 1895.  
Source : site internet des Archives nationales, tableau succinct de l'histoire administrative des Bâtiments civils (1792-1990)

<sup>4</sup> Source : site internet des Archives nationales, introduction des instruments de recherche de la série F13 des Archives nationales.

## 4 N – Bâtiments départementaux (1799-1946)

---

circonscriptions comprennent chacune plusieurs départements et une partie de la capitale, les inspecteurs généraux des bâtiments des prisons et des monuments historiques, des architectes des bâtiments civils et des auditeurs nommés parmi les jeunes architectes et les anciens pensionnaires de l'Académie de France à Rome. Il se prononce à la demande de son ministre de tutelle - celui de l'Intérieur en général - ou des autres ministres pour les bâtiments qui relèvent de leurs attributions - sur les travaux dont le montant prévisible est supérieur à 30 000 francs pour les communes et à 50 000 francs pour les départements.

On trouve dans la sous-série F 21 des Archives nationales les plans de plusieurs projets relatifs à des bâtiments du département d'Indre-et-Loire jusqu'à la fin de la II<sup>e</sup> République : hôtel de la préfecture, palais de justice, gendarmerie et prisons de Tours, gendarmerie de Loches tandis que la sous-série 4 N fait apparaître ce conseil à travers les instructions du ministre de l'Intérieur.

La monarchie de Juillet voit la formation d'un service chargé des **monuments historiques** : en 1830, Guizot, ministre de l'Intérieur, propose au roi de créer un poste d'inspecteur général des monuments historiques dont le titulaire à partir de 1834, Prosper Mérimée, parcourt la France, rencontrant préfets, maires, clergé et antiquaires pour organiser la sauvegarde des monuments anciens<sup>5</sup>.

A partir de 1836, il bénéficie d'un chapitre budgétaire spécial pour « la conservation d'anciens monuments historiques et les travaux d'intérêt général dans les départements ». Afin d'empêcher l'éparpillement des crédits, le ministre demande aux préfets, dans une circulaire de 1837, de lui fournir la liste des monuments anciens de leur département, de les « classer » par ordre d'importance et d'indiquer les sommes nécessaires à leur restauration. Dans cette « liste de 1840 » figure le **château de Chinon**<sup>6</sup>, tandis que le **château de Loches** apparaîtra dans la « liste de 1862 », deuxième du genre<sup>7</sup>.

Pour assister l'inspecteur général dans ses missions, le ministre de l'Intérieur crée en 1837 la **Commission des monuments historiques**, dont le président est aussi celui du Conseil des Bâtiments civils et qui est composée principalement d'archéologues et d'architectes. Elle examine toutes les demandes de subventions et de travaux, dresse la liste des édifices qui méritent d'être classés, donne son avis sur toute modification apportée à un bâtiment classé, peut proposer l'achat d'un édifice en danger.

### Administrations et instances départementales

#### *Le préfet et le conseil départemental des bâtiments civils*

Un arrêté préfectoral du 8 juin 1827 crée en Indre-et-Loire une **commission consultative des bâtiments civils** chargée d'examiner les plans, devis et détails estimatifs des constructions d'édifices publics du département avant décision du préfet. Présidée par l'inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, elle est composée en outre de l'ingénieur en chef du

---

<sup>5</sup> Succèdent à Mérimée, au poste d'inspecteur général des monuments historiques, les architectes Emile Boeswillwald, dont le fils Paul-Louis occupe le poste d'architecte diocésain à Tours après le décès de Gustave Guérin, puis Victor Ruprich-Robert, qui avec son fils Gabriel, également architecte en chef des monuments historiques, attache notamment son nom à la restauration du château d'Amboise sous la III<sup>e</sup> République.

<sup>6</sup> Pour l'Indre-et-Loire, la liste de 1840 comprend 12 autres monuments, dont les châteaux d'Amboise et de Chenonceau, des églises comme Saint-Julien de Tours et Saint-Ours de Loches et des édifices singuliers comme la Pile de Cinq-Mars et la Lanterne de Rochecorbon.

<sup>7</sup> Pour l'Indre-et-Loire, la liste de 1862 comprend 11 autres monuments dont le Clos Lucé à Amboise, l'Hôtel de ville de Loches, la maison de Tristan l'Hermitte à Tours, l'aqueduc de Luynes et des édifices religieux dont la Cathédrale Saint-Gatien de Tours.

département<sup>8</sup>, d'un conseiller général, de deux conseillers municipaux de la ville de Tours, dont Henri Gouin, et les architectes **Jean Bernard Jacquemin** (1789-1853)<sup>9</sup> et **Bernard Mathias Guérin** (1789-1839)<sup>10</sup>.

Sous la II<sup>e</sup> République, le **décret du 25 mars 1852 sur la décentralisation administrative**<sup>11</sup> restreint les attributions du Conseil en ce qui concerne les travaux des départements et des communes. Les préfets statueront désormais sur toutes les affaires départementales et communales qui, jusqu'alors, exigeaient la décision du chef de l'Etat ou du ministre de l'Intérieur :

- l'acquisition, l'aliénation et l'échange de propriétés départementales non affectées à un service public ;
- l'affectation d'une propriété départementale à un service d'utilité départementale, lorsque cette propriété n'est déjà affectée à aucun service ;
- le mode de gestion des propriétés départementales ;
- les baux de biens donnés ou pris à ferme et à loyer par le département ;
- les contrats à passer pour l'assurance des bâtiments départementaux ;
- les projets, plans et devis de travaux exécutés sur les fonds du département, et qui n'engageraient pas, en ce qui concerne les prisons départementales ou les asiles d'aliénés, la question de système ou de régime intérieur ;
- l'adjudication de travaux dans les mêmes limites ;
- l'acquisition de meubles pour la préfecture et les réparations à faire au mobilier ;
- l'approbation des plans et devis de travaux, quel qu'en soit le montant ;
- les plans d'alignement des villes.

Restent du ressort ministériel le changement de destination des édifices départementaux affectés à un service public, la fixation du taux maximum du mobilier des hôtels de préfecture ou encore l'approbation des dépenses d'acquisition de terrains, d'immeubles, etc. dont le prix dépasse vingt-cinq mille francs.

L'arrêté préfectoral du 28 juin 1858, « considérant que, pour la bonne exécution des travaux intéressant soit le département, soit les communes, il importe de soumettre les plans et devis de ces travaux à un examen sérieux et approfondi », remplace la commission créée en 1827 par une **commission des bâtiments départementaux et communaux** « à l'effet d'examiner, de contrôler et de redresser, s'il y a lieu, les devis et plans de travaux intéressant le département ou les communes (constructions ou réparations de bâtiments, plans d'alignement des villes ou communes, etc.) en tant que ces projets ne rentrent pas dans la catégorie de ceux qui doivent être soumis à la commission des bâtiments civils instituée à Paris. »

Cette commission est présidée par l'ingénieur en chef du département et comprend en outre : un ingénieur des ponts-et-chaussées, ingénieur ordinaire de l'arrondissement du Nord-Est ; l'agent-voyer en chef du département ou à défaut celui de l'arrondissement de Tours ; Gustave

---

<sup>8</sup> Uniquement désigné par sa fonction dans l'arrêté figurant sous la cote 4 N 3, l'ingénieur en chef du département était à cette époque le fils de Jean-Cadet de Limay cité plus haut. Source : Tarbé de Saint-Hardouin, p. 37 (voir bibliographie).

<sup>9</sup> Jacquemin aménage alors la place de la cathédrale Saint-Gatien à l'emplacement de l'ancien hôtel-Dieu. C'est le père de Charles, l'architecte du palais de justice.

<sup>10</sup> Bernard Mathias Guérin a été l'élève de Charles Percier à l'Ecole des beaux-arts de Paris et a réalisé en 1815 l'établissement thermal de Bagnoles-de-l'Orne avant de s'installer à Tours, où il fut chargé de travaux à la mairie, à la préfecture et à la cathédrale Saint-Gatien. A cette époque il termine, pour y abriter le musée et l'école de dessin, le bâtiment Saint-Julien symétrique de l'hôtel de ville construit peu avant la Révolution sur les plans de l'ingénieur Jean-Cadet de Limay. C'est le père de Gustave Guérin.

<sup>11</sup> Cf. Bulletin des lois, site internet Gallica de la Bibliothèque nationale de France.

## 4 N – Bâtiments départementaux (1799-1946)

---

Guérin, architecte du Département ; Jean-Charles Anthyme Jacquemin (1814-1869), architecte du palais de justice et des prisons de Tours.

Le Tourangeau **Jacques-Aimé Meffre** (1795-1868), conseiller municipal et adjoint au maire à partir de 1830, fait également partie de la commission. Il a restauré l'hôtel particulier du banquier Eugène Gouïn et construit pour lui-même un autre hôtel - qui sera vendu par son petit-fils à la ville pour l'édification du nouvel hôtel de ville par Victor Laloux à la fin du siècle<sup>12</sup>. C'est lui aussi qui rénove et transforme pour Santiago Drake del Castillo le château de Candé<sup>13</sup>. Comptant parmi les fondateurs de la Société archéologique de Touraine, Jacques-Aimé-Meffre effectua les premières fouilles archéologiques de la pile gallo-romaine de Cinq-Mars en 1843.

En 1863, la composition de la commission s'établit comme suit : l'ingénieur en chef du département, qui la préside, deux ingénieurs ordinaires à Tours (dont M. Biard, ingénieur ordinaire du service hydraulique, qui travaillera par la suite sur les ouvrages du canal d'Orléans et en Sologne), l'agent-voyer en chef du département et les architectes Guérin, Jacquemin et Meffre.

On trouve parmi les documents de cette période des lettres relatives à la construction de mairies et d'écoles, de lavoirs publics, de collèges, de presbytères, et à des plans d'alignement.

Un arrêté du 12 mars 1864 renomme la commission en **conseil départemental des bâtiments civils**, de composition similaire<sup>14</sup>. Un arrêté du 7 mars 1867 porte le nombre de membres à 9 par l'ajout du chef de bataillon commandant le génie à Tours et du chef de la division communale et hospitalière à la préfecture. Par la suite on note la présence d'un ingénieur en chef des chemins de fer, puis d'un inspecteur des bâtiments de la Compagnie d'Orléans.

Un arrêté du 22 octobre 1875, considérant que, par suite des nombreuses vacances qui se sont produites dans ce conseil, l'arrêté précédent a cessé depuis plusieurs années de recevoir son exécution, renouvelle le conseil, toujours placé sous la présidence de l'ingénieur en chef du département, en y nommant : un vice-président du conseil de préfecture, un lieutenant-colonel du génie, l'inspecteur d'académie, l'abbé Chevalier représentant l'archevêque<sup>15</sup>, deux ingénieurs des ponts et chaussées, l'agent-voyer en chef du département, un ingénieur des chemins de fer, un ingénieur civil, l'architecte départemental Gustave Guérin et « un membre pris parmi les notabilités du département, s'occupant d'œuvres d'art ».

Parmi les projets examinés à cette époque figurent par exemple la construction d'un service de chirurgie pour les femmes à l'Hospice général de Tours<sup>16</sup>, ou encore des maisons d'école<sup>17</sup>. Le conseil tient en moyenne une réunion mensuelle.

---

<sup>12</sup> Cf. les cotes 2 Ø 261/102 et 147 aux Archives départementales d'Indre-et-Loire.

<sup>13</sup> Château légué à l'Etat en 1949 puis cédé par celui-ci au département d'Indre-et-Loire en 1974.

<sup>14</sup> « Dans presque tous les départements il existe un comité consultatif appelé conseil départemental des bâtiments civils. C'est une institution créée par les préfets pour examiner les projets de travaux départementaux et communaux dont la connaissance et l'approbation leur est réservée. Les membres de ces conseils, nommés par les préfets [...], choisis ordinairement parmi les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, les architectes les plus capables et les fonctionnaires connus pour leurs connaissances en architecture et en archéologie, remplissent une mission gratuite. » Claude Pierre Marie Haas, p. 1394 (voir bibliographie).

<sup>15</sup> Dans une lettre du 29 novembre 1875, l'archevêque de Tours demande qu'un ecclésiastique fasse partie du Conseil et, renonçant à recourir à un certain abbé architecte que sa violence de caractère disqualifie, il propose la candidature de l'abbé Casimir Chevalier (1825-1893), ancien président de la Société archéologique de Touraine et désormais historiographe du diocèse. Quatre ans plus tard, Chevalier démissionne (lettre du 5 février 1879) car, appelé par le gouvernement aux fonctions de *clerc national de France*, c'est-à-dire de secrétaire du Sacré-Collège pour la France, il part à Rome. Il est remplacé au conseil départemental des bâtiments civils par l'abbé Juteau, aumônier du lycée de Tours et alors président de la Société archéologique de Touraine.

<sup>16</sup> Une carte postale de ce bâtiment conservée aux Archives départementales d'Indre-et-Loire sous la cote 10 Fi 261 /1094 est reproduite dans le répertoire de la sous-série 5M.

Sous la cote 4 N 3 on trouvera de la correspondance et des ampliations d'arrêtés relatives à la composition de ces instances successives<sup>18</sup>, qui sont toujours présidées par un ingénieur des ponts et chaussées et dont l'architecte départemental est toujours membre<sup>19</sup>.

### **Les architectes départementaux**

Dans les dossiers relatifs aux travaux effectués sous l'Empire, principalement à l'hôtel de la préfecture, on relève les noms de Poidevin, architecte des bâtiments civils, et de François Derouët, « architecte de la préfecture ».

La désignation de **Poidevin** apparaît dans la séance du Conseil des Bâtiments civils tenue à Paris le 22 janvier 1807. Le préfet Lambert demande au ministre la création d'un poste d'architecte pour vérifier les mémoires des constructions en cours et aider l'administration départementale à juger des ouvrages à achever. L'avis du Conseil est que Poidevin fera le mieux l'affaire : il a été 9 ans chef du bureau des plans au ministère - conduite digne d'éloges - puis directeur en chef de la reconstruction de la place-forte de Landrecies, dans le Nord. Il avait d'ailleurs été désigné par le Conseil pour un poste semblable demandé par le préfet du Finistère mais cette désignation n'a pas été suivie d'effet<sup>20</sup>.

**François Derouët** (1738-1811), né et mort à Tours, prend la suite de son père en qualité d'architecte-entrepreneur des ouvrages du Roi. Après la Révolution, il est également capitaine du Génie, premier adjoint au maire de Tours et siège au Conseil général d'Indre-et-Loire dès la création de celui-ci. Il est l'auteur de la transformation du couvent des Visitandines en hôtel de la préfecture de 1806 à 1811, date de sa mort<sup>21</sup>. Il fréquente le salon de Madame Balzac, dont le mari Bernard François est lui aussi adjoint au maire. La signature de François Derouët figure sur l'acte de naissance d'Henry, frère cadet d'Honoré de Balzac, en 1807<sup>22</sup>.

Sous la Restauration, interviennent Pinguet et Delavanne, architectes, et Cormier, ingénieur.

**Pinguet** [1782-1838] est nommé dans les procès-verbaux de plusieurs séances du Conseil des Bâtiments civils à partir de 1809. Ses travaux concernent en particulier deux projets successifs

---

<sup>17</sup> Sous la III<sup>e</sup> République, les conseils départementaux des bâtiments civils jouent un rôle important dans la construction des écoles : « Chaque fois que l'établissement d'une école ou d'une classe doit entraîner des travaux de construction ou d'appropriation, les plans et devis sont soumis par le préfet à l'examen du Conseil départemental des bâtiments civils (décret du 7 avril 1887, articles 7, 10 et 33 ; loi du 10 juillet 1903, art. 2). Le Conseil départemental des bâtiments civils est également consulté au cas où le conseil municipal a voté l'acquisition d'une maison destinée au service scolaire (décret précité, art. 8). D'autre part, lorsqu'une commune reçoit une subvention de l'Etat en vertu de la loi du 20 juin 1885, le préfet charge un membre du Conseil départemental des bâtiments civils ou un délégué spécial de visiter les travaux et de vérifier s'ils s'exécutent conformément aux plans approuvés (même décret, art. 12). » Buisson (Ferdinand), *Dictionnaire de pédagogie*, 1887 et 1911, en ligne sur le site internet de l'Institut français de l'éducation.

<sup>18</sup> En 1908 on relève le nom de M. Paul-Boncour, vice-président du conseil de préfecture, qui restera membre de ce conseil jusqu'en 1913. Le lien serait à établir avec le socialiste Joseph Paul-Boncour (1873-1972), conseiller général et député du Loir-et-Cher à cette époque et qui sera plusieurs fois ministre dans l'entre-deux-guerres.

<sup>19</sup> Henri Prath par arrêté du 18 juillet 1881 en remplacement de Gustave Guérin, décédé, Frédéric Wielhorski par arrêté du 9 juin 1906, Gustave Pépin par arrêté du 9 avril 1913, etc.

<sup>20</sup> Source : registre conservé aux Archives nationales sous la cote F21\*2477, dossier n° 23, page 16 décrit dans la base CONBAVIL sur le site internet de l'Institut national d'histoire de l'art (voir sources complémentaires, Archives nationales). C'est probablement le même Poidevin qui construit ensuite l'abattoir de Montmartre entre 1811 et 1816. Sources : Roquefort ; Lance ; Bauchal ; Brault (voir bibliographie).

<sup>21</sup> Ses fils François (1773-1860) et Frédéric (1779-1861), qui apparaissent dans les documents conservés en 4N 40 et 4 N 45 après la mort de leur père, furent des premières promotions de l'École polytechnique et prirent part aux guerres de la Révolution et de l'Empire. Botaniste distingué (son herbier fut offert au muséum de Tours), maire de Rochechouart, François habitait, en indivision avec son frère, la propriété du Rosnay où, retraités de l'armée, ils se consacrèrent à l'agriculture. Frédéric épousa la fille de Jean Prudent Bruley, président du Conseil général, et fut lui-même conseiller général du canton de Vouvray. Source : site internet de généalogie Morette-Bourmy.

<sup>22</sup> Cf. *Année balzacienne*, 1961.

## 4 N – Bâtiments départementaux (1799-1946)

---

d'aménagement d'un dépôt de mendicité dans l'ancienne abbaye de Marmoutier puis au couvent des Récollets acheté par le Département en 1811, sous la supervision de Poidevin, et la réunion des bâtiments judiciaires rue Royale dans les années 1818-1823<sup>23</sup>, mais aussi l'agrandissement du collège de Chinon en 1815-1817.

**Delavanne** apparaît dans les procès-verbaux du Conseil des Bâtiments civils entre 1813 et 1820 comme « architecte-expert », « commissaire-expert », « expert de la préfecture », « architecte-voyer » ou « voyer » associé à Cormier dans les travaux d'aménagement de l'hôtel de la préfecture. Son nom figure également dans des projets portant sur l'archevêché, la cathédrale, l'aménagement d'une boucherie et d'une poissonnerie et l'alignement de rues à Tours, mais aussi l'agrandissement de l'église de Beaumont-la-Ronce<sup>24</sup>.

**Marie François Cormier** (1769-1844) a coordonné, comme ingénieur en chef du Service extraordinaire des ponts et chaussées, la reconstruction de la ville de La Roche-sur-Yon, devenue préfecture de la Vendée par décret impérial de 1804. On retrouve sur les plans de l'hôtel de la préfecture conservés aux Archives départementales de la Vendée<sup>25</sup> la signature qui figure sur les plans de l'hôtel de la préfecture d'Indre-et-Loire conservés dans la présente sous-série. Membre du Conseil général des Ponts et Chaussées, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées à Tours entre 1827 et 1841, il est responsable du Service spécial de la Loire destiné à améliorer la navigabilité du fleuve<sup>26</sup> et construit notamment, entre 1824 et 1828, le canal de jonction du Cher à la Loire, ou « canal du duc de Berry », dont le tracé est aujourd'hui occupé par une autoroute<sup>27</sup>.

En 1837, Gustave Guérin inaugure le poste d'architecte de la préfecture et des édifices diocésains et départementaux. A partir de 1848, les deux postes d'**architecte départemental** et d'**architecte diocésain** sont distingués mais Gustave Guérin les cumulera jusqu'à sa mort. L'architecte départemental est alors nommé sur proposition du préfet, puis directement par celui-ci à partir d'un décret du 25 mars 1852.

### Les architectes diocésains

Jusqu'en 1824 et en accord avec l'évêque, le préfet désigne l'architecte du diocèse, qui est chargé des travaux aux édifices paroissiaux, subventionnés depuis 1802 par la direction générale des cultes du ministère de l'Intérieur. À partir de 1824, le nouveau ministère des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique finance également l'entretien et la construction des cathédrales, évêchés et séminaires.

C'est à la faveur de la Révolution de 1848 que l'administration des Cultes prend en charge la gestion des édifices diocésains par la constitution du corps des architectes diocésains et de la Commission des arts et édifices religieux, qui reprend, pour les édifices publics culturels, le rôle tenu respectivement par le Conseil des Bâtiments civils et par les Monuments historiques.

---

<sup>23</sup> Cf. 4 N 83.

<sup>24</sup> Source : registres conservés aux Archives nationales dans la sous-série F21 et décrits dans la base CONBAVIL, op. cit.

<sup>25</sup> Des reproductions de ces plans figurent sur le site internet des Archives départementales de la Vendée.

<sup>26</sup> On trouve les plans qu'il a établis pour l'aménagement du réseau fluvial dans la série S des Archives départementales d'Indre-et-Loire.

<sup>27</sup> Dans sa séance du 12 février 1821, le Conseil des bâtiments civils examine la candidature de Woiler, ancien officier adjoint du Génie, au poste d'architecte départemental d'Indre-et-Loire. En 1806, il a été nommé architecte départemental de Sambre-et-Meuse et l'inspecteur du génie Marescot parle de ses projets pour la place de Namur. Le rapporteur ne se souvient pas d'avoir vu Woilier à un poste d'architecte départemental : demande les travaux qu'il a fait. Seul son mérite militaire lui a valu ce titre : ne prouve pas ses capacités d'architecte. Demande un curriculum vitae et des renseignements auprès du département de Sambre-et-Meuse. Le Conseil ajourne sa décision. Source : Archives nationales, registre F21\*2509, dossier n° 42, pp. 119-120 décrit dans la base CONBAVIL, op. cit.

Créé par un arrêté du 16 décembre 1848, le corps des architectes diocésains a pour mission de proposer et de suivre les travaux des édifices mis à la disposition des évêques ou archevêques. Nommé par le ministre des Cultes sur avis du préfet et de l'évêque, l'architecte diocésain a le monopole des travaux aux cathédrales, archevêché ou évêché et séminaires du diocèse où il exerce. Jusqu'en 1882, il juge également, en premier examen, des travaux aux édifices paroissiaux, avant que cette tâche ne revienne au Conseil départemental des bâtiments civils.

La fonction d'architecte diocésain est supprimée en 1905 lors de l'adoption de la loi de séparation des Églises et de l'État.

Sources : Jean-Michel Leniaud, Béatrice Bouvier (dir.), *Le Livre d'architecture XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle, édition, représentations et bibliothèques : Journées internationales d'étude des 8 et 9 novembre 2001, 2002* ; Archives nationales, Nadine Gastaldi, Introduction du répertoire numérique détaillé et du catalogue des plans de la cote F19 4681, voir sources complémentaires ; Atelier des Archives départementales sur les sources archivistiques et l'histoire des bâtiments religieux en Touraine, 9 février 2013.

### **Gustave Guérin, de 1837 à 1881**

Gustave Guérin (1814-1881), a été l'élève de Jean-Jacques-Marie Huvé, qui achevait alors à Paris l'église de la Madeleine, à l'École des beaux-arts de Paris de 1830 à 1833. En 1836, il est choisi par la ville de Tours comme architecte municipal, poste qu'il occupera jusqu'en 1869, puis nommé par arrêté préfectoral du 3 juin 1837 architecte de la préfecture et des édifices diocésains et départementaux. Le 20 décembre 1848, il est confirmé par le ministère des Cultes à son poste d'architecte diocésain désormais distinct et conservera cette double fonction jusqu'à sa mort, en 1881<sup>28</sup>.

« Guérin était apprécié par les différents maîtres d'ouvrage pour lesquels il travailla. L'inspecteur général des édifices diocésains Léonce Reynaud écrivait en 1853 à son sujet : « C'est un homme très distingué ; il est fort intelligent, bon architecte, habile constructeur, ses projets sont consciencieusement étudiés et ses travaux sont parfaitement exécutés »<sup>29</sup>.

Il a construit ou restauré de nombreuses églises en Indre-et-Loire, dont la cathédrale Saint-Gatien et l'église Saint-Julien à Tours (1848-1853). Auteur également, à Tours, du lycée Descartes et des marchés couverts en fer et fonte contemporains des halles de Baltard à Paris (1865-1866), il a en outre construit, restauré ou aménagé divers châteaux et édifices religieux en Touraine<sup>30</sup>. Son fils Charles (1847-1919) et son gendre Léon Rohard (1836-1882) ont été architectes eux aussi<sup>31</sup>.

On le verra, plusieurs des successeurs de Gustave Guérin au poste d'architecte départemental ont été condisciples ou élèves du Tourangeau Victor Laloux (1850-1937) à l'École des beaux-arts de Paris. Laloux est l'auteur, à Paris, du siège du Crédit lyonnais, de l'ambassade des

---

<sup>28</sup> Dans un arrêté du 11 mars 1859, son titre est celui d'« architecte-inspecteur des travaux intéressant le département et les communes ».

<sup>29</sup> Source : Jean-Michel Leniaud, Répertoire des architectes diocésains du XIX<sup>e</sup> siècle (cf. bibliographie).

<sup>30</sup> Chevalier (Casimir), « Gustave Guérin et le mouvement architectural en Touraine depuis quarante ans », in *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (cf. bibliographie).

<sup>31</sup> Cf. Fonds Guérin-Rohard, 29 J, aux Archives départementales d'Indre-et-Loire.

## 4 N – Bâtiments départementaux (1799-1946)

---

États-Unis et de la gare d'Orléans, qui abrite aujourd'hui le Musée d'Orsay, et à Tours de la gare, de l'hôtel de ville et de la basilique Saint-Martin.

### Henri Prath, de 1881 à 1905

Ancien élève de l'Ecole des beaux-arts de Paris où il suivit comme Victor Laloux les cours de Louis-Jules André<sup>32</sup>, le Tourangeau Henri Prath (1847-1905), architecte de la ville de Tours, est nommé inspecteur des travaux diocésains le 30 mars 1880 puis architecte départemental de l'arrondissement de Tours par arrêté du 11 juillet 1881 en remplacement de Gustave Guérin décédé.

En Indre-et-Loire il a notamment construit un groupe scolaire à Château-Renault, l'école normale d'instituteurs à Loches, le bâtiment des Archives départementales en 1886, une école de garçons à Tours, et achevé les halles de Tours. Il est fait officier d'académie pour les aménagements et l'organisation de l'exposition de Tours en 1882.

### Frédéric Wielhorski, de 1905 à 1913

Après le décès de Prath et un bref intérim de son collaborateur M. Génicque, Jean Frédéric Wielhorski est nommé architecte du département par arrêté du 15 décembre 1905.

Précédemment architecte à Paris, c'est un ancien élève de Victor Laloux à l'Ecole des beaux-arts de Paris. Lauréat de l'Institut, il remporte de 1894 à 1903 de nombreuses distinctions. En 1903, il est premier second prix de Rome et devient premier inspecteur des travaux de Victor Laloux, notamment pour l'édification de l'hôtel de ville de Tours et de la basilique Saint-Martin. Laloux appuie chaleureusement sa candidature auprès du département d'Indre-et-Loire<sup>33</sup>.

### Gustave Pépin de 1913 à 1915

Gustave Pépin, né en 1880 à Tours, est nommé architecte départemental par arrêté du 18 mars 1913 en remplacement de Wielhorski, démissionnaire. Ancien élève de l'Ecole municipale des beaux-arts de Tours et diplômé en 1908 de l'Ecole des beaux-arts de Paris où il a été lui aussi l'élève de Laloux, il s'établit comme architecte à Tours et il est notamment lauréat du concours de l'hôtel des postes à Loches, qu'il réalise. Il participe également à la construction de l'hospice de Château-Renault.

Sous-lieutenant de réserve au 266<sup>e</sup> régiment d'infanterie, il meurt au champ d'honneur le 8 février 1915.

---

<sup>32</sup> Louis-Jules André est notamment l'architecte de la Grande galerie du Muséum national d'histoire naturelle et de plusieurs aménagements au Jardin des Plantes.

<sup>33</sup> Dans sa lettre de candidature adressée le 18 août 1905 au préfet d'Indre-et-Loire, Wielhorski motive ainsi sa demande : « Je revendique les qualités spéciales à ceux qu'on dénomme généralement « architectes pratiques ». La distinction est d'ailleurs moins la conséquence des études qu'elle n'est naturelle. Elle tient aux tempéraments et aux tournures d'esprit des individus. Et le fait d'être artiste n'implique pas du tout l'absence des qualités d'ordre, de règle, qualités techniques et précises qui déterminent le bon administrateur. »



Fiches individuelles de Gustave Pépin, Mort pour la France. Source : site internet Mémoire des hommes de la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense.

Fiche individuelle de Gustave Pépin, chevalier de la légion d'Honneur. Source : site internet des Archives nationales, base Léonore.

### Marcel Boille, de 1915 à 1918

A la mort de Gustave Pépin, Marcel Boille, architecte à Tours, est nommé à titre provisoire architecte départemental d'Indre-et-Loire par arrêté du 17 février 1915. Il démissionnera en mars 1918.

Après des études au pensionnat Saint-Martin de Tours, Marcel Boille (1850-1942) entre à l'école de dessin de Tours où il est l'élève de Cazin. Ami de Victor Laloux, il ouvre son cabinet d'architecte en 1881 et réalise de nombreux travaux à Tours, comme la construction du Cirque de la Touraine près de l'ancienne abbaye Saint-Julien, mais c'est avant tout un architecte décorateur, qui s'intéresse aux aménagements intérieurs. De 1907 à 1909 il a été président de la Société des architectes de Touraine. Son fils Maurice Boille, élève de Laloux, construit la maison de celui-ci à Montlouis, L'Epine fleurie.

### René Boucheron, à partir de 1919

Après un intérim assuré par l'agent-voyer en chef d'Indre-et-Loire, René Boucheron est nommé architecte départemental en 1919.

Né en 1884 à Loches, ancien élève de l'École des beaux-arts de Paris où il suivit les cours d'Eugène Chiffot (1872-1956) et de Victor Laloux, diplômé le 20 novembre 1913, il a remporté le concours de la prison de Tours en 1913. Il la construira une fois devenu architecte départemental, en 1933. Il est également l'auteur du préventorium de Longeville-sur-Mer. En 1939-1940, il est mobilisé et suppléé par Edgar Ruby, ingénieur en chef du service vicinal d'Indre-et-Loire, avant de retrouver son poste. Après-guerre, il collabore notamment avec l'architecte-urbaniste Jean Dorian à la reconstruction de Saint-Pierre-des-Corps, ville en grande partie détruite par les bombardements. Ils y établissent un plan distinguant trois strates fonctionnelles : récréation, habitation, industrie.

## 4 N – Bâtiments départementaux (1799-1946)

---

### **Les architectes d'arrondissement**

L'architecte départemental était aussi l'architecte de l'arrondissement de Tours et il eut pour adjoints, à Chinon et à Loches, des agents-voyers ou des architectes d'arrondissement - nommés « surveillants locaux des bâtiments » à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, qui étaient chargés de l'entretien courant des bâtiments appartenant au département situés dans leur arrondissement.

Les voyers, devenus agents-voyers après la Révolution, étaient les inspecteurs des chemins. Organisés en services départementaux dirigés par un agent-voyer en chef sous l'autorité du préfet à partir de 1836 et du Conseil général à partir de 1867, ils sont responsables de la construction et de l'entretien des chemins vicinaux. On distingue les agents-voyers municipaux, cantonaux, d'arrondissement. Dans les villes ils prennent le titre d'architectes-voyers.

Dans sa session d'avril 1873, le conseil général d'Indre-et-Loire interdit aux agents-voyers tout travail en dehors du service vicinal : il n'est désormais plus possible de leur confier la surveillance et l'entretien courant des bâtiments départementaux. Deux architectes sont alors nommés dans les arrondissements de Chinon et de Loches.

Pour **l'arrondissement de Chinon**, on relève la mention de L. Deligny (ou de Ligny), architecte-voyer, sur trois plans de la maison d'arrêt de Chinon dans les années 1830<sup>34</sup>. Il apparaît toujours comme agent-voyer de l'arrondissement dans les procès-verbaux des délibérations du Conseil général en 1854.

Sous la III<sup>e</sup> république M. Favreau, ancien agent-voyer du canton de Richelieu, est nommé architecte départemental pour l'arrondissement en 1873. A la suite de son décès, M. Borie, agent-voyer d'arrondissement, est nommé surveillant local des bâtiments départementaux de l'arrondissement en 1904, charge qu'il exerce jusqu'en 1926. M. Pichou, architecte à Chinon, qui lui succède, est démissionnaire en 1931.

Marcel Rougemont est nommé surveillant local des bâtiments départementaux de l'arrondissement de Chinon à sa suite. Né en 1890, ancien élève de l'Ecole nationale des arts décoratifs, il a été architecte du service des beaux-arts à Rabat et à Fez de 1915 à 1919, auteur de travaux à la résidence de Bou-Djeloud, au Palais du Sultan, aux medersas El Attarine, Ech Cherratine, Mesbahia et à Dar Adhiel el Korba.

Pour **l'arrondissement de Loches**, on relève le nom d'Alfred Pescherard, architecte commissaire-expert (ou -voyer) de l'arrondissement dans les années 1830 et 1840<sup>35</sup>.

Ferdinand Collet, (né à Barrou en 1821, mort à Loches en 1904), ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts (promotion de 1845), exécute un ensemble de plans de la citadelle de Loches pour le Conseil général en 1855<sup>36</sup>. Portant selon les documents le titre d'architecte de l'arrondissement de Loches ou d'architecte de la ville de Loches entre les années 1850 et les années 1880, il construit dans cette ville une nouvelle caserne de gendarmerie de 1854 à 1856 et avec Gustave Guérin le nouveau palais de justice de 1859 à 1866. Il a également construit le château d'Armaillé<sup>37</sup>, restauré le château féodal de Verneuil-sur-Indre à la manière de Viollet-le-Duc. On lui doit en outre l'extension du château de Puységault à Loches et la construction des

---

<sup>34</sup> 4 N 159.

<sup>35</sup> Sa maison dans la ville haute de Loches abrite aujourd'hui le musée Lansyer.

<sup>36</sup> 39 Fi 4.

<sup>37</sup> Le château d'Armaillé sera acquis par l'Etat en 1947 pour abriter la sous-préfecture de Loches.

châteaux de la Grille à Perrusson et du Mousseau à Orbigny<sup>38</sup>.

Lui succèdent M. Leroux, puis en 1889 Joseph Roublot, ancien chef de section des ponts et chaussées pour la construction de voies et bâtiments de lignes ferrées. Il cesse ses fonctions pour raisons de santé en 1900. M. Pillaut, architecte à Loches, fait l'intérim quelques mois.

M. Denis, agent-voyer de l'arrondissement, est nommé à titre provisoire surveillant local des bâtiments départementaux. L. Bailloux, architecte à Paris et à Loches, architecte des bâtiments départementaux de l'arrondissement en 1902, est démissionnaire l'année suivante. M. Denis reprend alors la charge de surveillant local des bâtiments départementaux, qu'il exercera jusqu'à son décès en 1923. R. Pétriaux, architecte à Loches, lui succède jusqu'en 1927, date à laquelle il est nommé architecte départemental de la Savoie et remplacé par Edmond Rigaud, architecte à Loches.

### **Les bâtiments départementaux de la Révolution à la fin de la III<sup>e</sup> République**

En application du décret du 9 avril 1811 déjà évoqué et d'une instruction du 13 mai 1811, le directeur de l'enregistrement et des domaines d'Indre-et-Loire, M. Marteau, remet le 27 mai 1811 onze bâtiments nationaux au préfet, le baron Lambert, représentant le Département.

C'est le procès-verbal de remise, qu'on trouvera en trois exemplaires sous la cote 4 N 2, qui fonde les droits de propriété du département sur ces onze édifices :

- **A Tours** : l'ancien couvent des Visitandines, où est désormais installée la Préfecture ; l'ancienne Intendance, qui abrite alors l'éphémère sous-préfecture de l'arrondissement de Tours et le Musée ; les pavillons d'octroi de la porte d'Espagne et du pont de Tours ; la tour de l'Horloge et la tour de Charlemagne subsistant de l'ancienne collégiale Saint-Martin, dont il est prévu qu'elles soient données à la commune ; le palais de justice ; le palais de la bourse, ou palais du commerce ; le palais archiépiscopal.
- **A Chinon** : le palais de justice et le château
- **A Loches** : le château

S'ajoutent à cette liste les prisons départementales de Tours, Chinon et Loches. Celle d'Amboise sera fermée dès 1840.

### ***Bâtiments départementaux de Tours***

#### *Ancienne Intendance et Préfecture<sup>39</sup>*

En 1758 l'intendant général de Tours, Charles de Lescalopier, acquiert trois maisons rue de la Scellerie<sup>40</sup>, dont la propriété est aussitôt transférée à la ville de Tours et dans lesquelles un nouvel hôtel de l'Intendance est aménagé<sup>41</sup>. Aux dires de François-Pierre du Cluzel, qui succéda à Lescalopier, cette intendance était l'une des moins fastueuses de France.

---

<sup>38</sup> Source : Pascal du Brisay, « Le château d'Armaillé », *Bulletin des Amis du pays lochois* n° 21, 2006.

<sup>39</sup> Les précisions qui suivent sont pour l'essentiel tirées des études de Louis Boucheron et de Michel Ramette (cf. bibliographie).

<sup>40</sup> Plus tard 20 rue des Halles.

<sup>41</sup> Archives départementales d'Indre-et-Loire, cote C 289.

## 4 N – Bâtiments départementaux (1799-1946)

---

A la Révolution, les locaux de l'ancienne Intendance, biens nationaux vendus par adjudication le 23 septembre 1791 au procureur syndic du district de Tours, sont affectés à l'administration du nouveau département d'Indre-et-Loire, dirigée alors par un directoire départemental<sup>42</sup>.

En 1800, Napoléon Bonaparte, premier consul, crée la fonction de préfet, qui se substitue aux directoires départementaux, par la loi du 28 pluviôse an VIII.

François René Jean de Pommereul (1745-1823) est nommé préfet d'Indre-et-Loire le 9 frimaire an IX (30 novembre 1800). Il baptise l'ancienne Intendance « Palais de la Préfecture » mais cherche un édifice plus conforme à la grandeur de sa fonction. Conséquence du Concordat de 1801 (26 messidor an IX), un arrêté des Consuls du 23 germinal an XI (13 avril 1803) met à sa disposition le couvent de l'Union chrétienne<sup>43</sup> et **le couvent de la Visitation**<sup>44</sup>, ce dernier pour y transférer, en principe, « le musée, la bibliothèque, le dépôt d'arts et sciences et autres objets servant à l'Instruction publique » provenant de l'archevêché.

L'attribution des bâtiments religieux de Tours fait alors l'objet de vives rivalités entre le général préfet Pommereul<sup>45</sup>, le cardinal archevêque de Boisgelin et le général Liébert, commandant en chef de la 22<sup>e</sup> division militaire, chacun cherchant à faire jouer ses appuis dans les ministères de l'Intérieur, des Finances et de la Guerre.

Boisgelin obtient finalement le Palais des Archevêques et Liébert doit se contenter du couvent des Annonciades. Pommereul échange quant à lui l'ancienne Intendance contre le couvent de la Visitation : l'arrêté en date du 10 ventôse an XII (1<sup>er</sup> mars 1804) reçu du ministre de l'Intérieur, le chimiste Chaptal<sup>46</sup>, autorise le préfet « à transférer la Préfecture dans le ci-devant couvent de la Visitation et à placer dans la maison actuellement occupée par la Préfecture le Musée, la Bibliothèque et les autres établissements servant à l'Instruction publique, auxquels l'arrêté du 23 germinal an XI avait d'abord destiné le couvent »<sup>47</sup>.

Les travaux de restauration et d'aménagement du couvent sont donc entrepris pour recevoir les services de la préfecture<sup>48</sup> et se poursuivront jusqu'à la fin des années 1810. François Derouet est l'auteur du projet et le conducteur des travaux de 1806 à 1811 sous la supervision de l'architecte des bâtiments civils Poidevin. Après son décès, c'est l'architecte Delavanne qui lui succède, sous la supervision de l'ingénieur Cormier. Les travaux de maçonnerie sont menés

---

<sup>42</sup> Le décret du 22 décembre 1789 puis la constitution de l'an III organisent l'administration départementale : l'assemblée primaire des électeurs élisait une assemblée de district qui élisait à son tour un directoire de district composé de 4 membres, lequel désignait un président et un procureur-syndic. De même, au niveau départemental, les assemblées primaires désignaient des représentants formant un conseil départemental qui élisait un directoire départemental, lequel désignait un président et un procureur syndic.

<sup>43</sup> La chapelle du couvent des filles de l'Union chrétienne, créé en 1678 pour l'éducation catholique de jeunes filles protestantes enlevées à leurs familles, deviendra sous la Restauration un lieu de culte pour les anglicans et sera rachetée en 1844 par le Consistoire général au nom de l'Église oratoriale de Tours : voir les cotes 127 J 45, 127 J 60\* et 127 J 147 aux Archives départementales d'Indre-et-Loire.

<sup>44</sup> Le couvent de la Visitation a été construit entre 1636 et 1639, sans doute par le moine architecte Dom Louis de Saint-Bernard (selon Ramette). L'église elle-même, consacrée en 1639, aurait été construite par Jacques Lemerancier selon le témoignage de Jacques François Blondel (selon l'Inventaire Région Centre, sur la base Mérimée en ligne sur le site internet du ministère de la Culture).

<sup>45</sup> Très anticlérical, Pommereul faisait circuler les listes d'athées publiées par l'astronome Lalande en supplément *du Dictionnaire des Athées anciens et modernes* de Sylvain Maréchal, sur lesquelles il se glorifiait d'être un des premiers inscrits et où il fit même porter le nom du cardinal de Boisgelin après la mort de celui-ci. C'est Pommereul qui ordonna la destruction des ruines de la collégiale Saint-Martin et fit tracer la rue des Halles à l'emplacement de la nef.

<sup>46</sup> C'est Pommereul aussi qui suggéra à Chaptal l'idée d'acheter à Amboise le château de Chanteloup en 1802, où le chimiste allait mettre au point la culture de la betterave, l'extraction et le raffinage du sucre.

<sup>47</sup> Un autre arrêté dû à Chaptal est plus célèbre, celui du 14 fructidor an IX (1<sup>er</sup> septembre 1801) considéré comme fondateur des musées de province français.

<sup>48</sup> Une plaque commémorative des travaux datée de 1808 se trouve sous le pilastre de l'escalier d'accès au Grand salon et à la salle du Conseil général (note de M. Boucheron, architecte départemental, en 1928).

par les entrepreneurs tourangeaux Simon Nourisson et François Rousseau : « destruction de la chapelle et du chœur des religieuses, rehaussement du niveau de la cour d'honneur (ancien préau), remaniement des façades et des distributions, fermeture du cloître, reconstruction des escaliers, construction des pavillons sud-est et sud-ouest, reprise des pavillons nord-est et nord-ouest, aménagement de la place de la préfecture »<sup>49</sup>.

Un autre avatar de la lutte du préfet contre l'archevêque sera le transfert à la préfecture, en 1805, de la grille en fer forgé du chœur de l'abbatiale de Beaumont-lès-Tours détruite à la Révolution<sup>50</sup>. Par ailleurs, les boiseries et dessus de porte du petit salon dit de Choiseul de la nouvelle préfecture (vers 1759) proviennent de l'ancienne Intendance<sup>51</sup>. Les bustes de la façade sud sur cour d'honneur viennent, quant à eux, du château de Richelieu démoli dans les années 1830<sup>52</sup>.

L'acquisition de plusieurs immeubles voisins par le successeur de Pommereul, le préfet Lambert, permettra l'agrandissement de la préfecture. Une partie du jardin des Visitandines devient le jardin privé du préfet, la seconde sera ouverte au public en 1932<sup>53</sup>.

En vertu de l'arrêté du 10 ventôse an XII, la bibliothèque publique, le musée et l'école de dessin installés depuis 1793 dans le Palais des archevêques sont transférés à l'ancienne Intendance, où ils voisinent avec les bureaux de l'éphémère sous-préfecture de Tours (1811-1815). L'ancienne Intendance est finalement vendue par adjudication en 1824<sup>54</sup>, le prix de la vente devant servir à l'achèvement du bâtiment dit Saint-Julien destiné à abriter l'école de dessin et le musée. Acquis pour quelque 100 000 francs par l'imprimeur Armand Mame<sup>55</sup>, l'ancienne Intendance sera le siège de la maison d'édition Mame jusqu'aux bombardements de 1940.

### *Bâtiment Saint-Julien*

L'intendant du Cluzel avait demandé aux moines de l'abbaye de Saint-Julien de construire sur leur terrain un bâtiment symétrique à l'hôtel de ville par rapport à la rue Royale mais les travaux de construction entrepris n'avaient pu être terminés. Après la Révolution, on pensa d'abord y construire des bâtiments judiciaires et de police<sup>56</sup> mais ce sont finalement l'École de dessin, le Musée des beaux-arts, initialement installés dans le Palais des archevêques puis dans l'ancienne Intendance, et le Muséum d'histoire naturelle qui partageront ce bâtiment construit par Bernard Matthias Guérin et inauguré le 4 novembre 1828<sup>57</sup>.

---

<sup>49</sup> Source : Inventaire Région Centre.

<sup>50</sup> Voir 4N 37 et 4N 53. Cette grille de 1785 a été classée monument historique le 30 octobre 1917.

<sup>51</sup> Décor classé monument historique au titre des objets mobiliers,

<sup>52</sup> Ces éléments de sculpture, de ferronnerie et de menuiserie sont étudiés dans la base Palissy des objets mobiliers en ligne sur le site internet du ministère de la Culture.

<sup>53</sup> L'ancien jardin conventuel s'étendait initialement sur 3 hectares. C'était un très beau parc dont la partie méridionale, qui se prolongeait le long du boulevard, a disparu lors du percement de la rue de Buffon, en 1842. Le Conseil général demanda en 1932 à l'architecte-paysagiste tourangeau Decorges de dessiner le plan d'aménagement de la partie destinée au public : un nouveau jardin de style composite, mi-français, mi-paysager vit le jour, séparé en 1934 du jardin de la Préfecture par une grille dessinée par l'architecte Maurice Boille.

<sup>54</sup> Voir 4 N 36.

<sup>55</sup> Voir aussi 91 J : archives privées de la Maison Mame, aux Archives départementales d'Indre-et-Loire.

<sup>56</sup> Voir 4 N 81.

<sup>57</sup> En 1910, le Musée des beaux-arts se réinstalle au Palais des archevêques. Après la destruction du bâtiment Saint-Julien par les bombardements de 1940, l'École des beaux-arts est reconstruite en 1958, sensiblement au même endroit, sur les plans de l'architecte Jacques Boille. Quant au Muséum d'histoire naturelle, il sera réinstallé par la Ville dans l'ancien présidial, rue du président Merville, en 1988.

## 4 N – Bâtiments départementaux (1799-1946)

---

Pour son achèvement, le Conseil général cède à la Ville de Tours le produit de la vente de l'ancienne Intendance et de la caserne de gendarmerie sise place de la Préfecture.

### *Archives départementales*

Le 20 avril 1790, une proclamation du roi ordonne la réunion, aux chefs-lieux des districts et des départements nouvellement créés, de tous les papiers des administrations de l'Ancien Régime. A ces documents s'ajoutent, conformément à la loi du 5 novembre 1790 sur la vente des biens nationaux, les documents saisis par les révolutionnaires puis les premiers fonds constitués par les nouveaux services administratifs mis en place.

En brumaire an V (octobre 1796), toutes ces archives sont réunies au second étage de l'ancienne Intendance, un archiviste est nommé et, en 1800, elles sont placées sous la responsabilité du préfet.

Lorsque la préfecture s'installe au couvent de la Visitation, en 1805, la construction d'un bâtiment est entreprise pour recevoir les archives, qui demeureront le temps de son achèvement dans l'ancienne Intendance<sup>58</sup>. Ce n'est qu'en 1818 que les documents peuvent être transportés au rez-de-chaussée de l'aile occidentale de la nouvelle préfecture. En raison de l'exiguïté et de l'humidité de ces locaux situés en contrebas du jardin potager de la préfecture, elles seront déplacées en 1863 dans les salles du premier étage occupées jusqu'alors par la bibliothèque municipale.

De 1886 à 1888, grâce à la persévérance de Charles Loizeau de Grandmaison, un bâtiment spécifique « tout en fer et en pierre » est construit par l'architecte départemental Henri Prath entre la place et le jardin de la préfecture. Equipé de 2600 mètres de rayonnages, il est malgré tout rapidement saturé et le premier étage de la préfecture est à nouveau réquisitionné pour héberger des archives.

### *Palais de justice, prisons et casernes de gendarmerie de Tours*

- Les bâtiments anciens, hérités de l'Ancien Régime

Sous l'Empire, la prison et la caserne de gendarmerie construites dans les dernières années de l'Ancien Régime sur les plans de Jean Cadet de Limay sont situées rue Napoléon<sup>59</sup> et place de Beaune mais la ville de Tours possède alors deux établissements pénitentiaires distincts, la maison de justice et la maison d'arrêt :

- La maison de justice occupe la partie inférieure d'un ensemble qui comprend le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance, la cour d'assises et les casernes de gendarmerie. Elle se compose de deux parties : la prison civile et la prison criminelle.
- La maison d'arrêt est installée dans la maison des anciens gouverneurs de la province de Tours et porte souvent le nom de « maison du Gouvernement ». On y enferme les suspects, vagabonds, débiteurs et déserteurs<sup>60</sup>.

En 1818, l'administration décide de regrouper rue Royale le palais de justice, les prisons et la gendarmerie sur la base des plans établis par l'architecte Pinguet à partir de 1809<sup>61</sup>.

---

<sup>58</sup> Cf. introduction du répertoire de la série C, Archives départementales d'Indre-et-Loire, pp. 7-19.

<sup>59</sup> La rue Napoléon deviendra rue Royale, puis rue Nationale.

<sup>60</sup> Source : introduction du répertoire de la série Y, Archives départementales d'Indre-et-Loire. En 1813, 200 personnes sont enfermées dans la maison d'arrêt, 92 dans la prison civile et 80 dans la prison criminelle.

<sup>61</sup> Une note est portée sur la couverture du projet : « c'est difficile mais ce n'est point impossible » (4 N 83).

L'acquisition de l'hôtel de La Crouzille voisin en 1830<sup>62</sup> donne lieu à concours d'architecture et permet l'agrandissement du site. Cependant les locaux ne se révèlent guère adaptés à leurs fonctions et le département décide d'acquérir des terrains sur le mail pour y reconstruire l'ensemble. Les anciens bâtiments sont alors vendus par lots (adjudication du 12 août 1843) avant que le percement des rues Ragueneau et Banchereau quelques années plus tard n'entraîne la démolition d'une partie d'entre eux, le reste étant transformé en immeubles d'habitation. L'ensemble est détruit lors des bombardements de 1940.

- Le palais de justice, la prison et la caserne de gendarmerie sur le mail

De nouveaux bâtiments sont édifiés simultanément - palais de justice, gendarmerie et prison - entre 1840 et 1843 par **Charles Jacquemin** (1814-1869) et son fils Jean dans un style néoclassique<sup>63</sup>. Charles Jacquemin sera chargé de la surveillance des bâtiments qu'il a construits jusqu'à sa démission pour raisons de santé en 1869, peu avant son décès. La place du palais de justice est quant à elle aménagée par Gustave Guérin en 1840-1841<sup>64</sup>.



Charles Jacquemin est enterré avec son père au cimetière La Salle, tout comme Victor Laloux.  
Photos © Philippe Landru, site internet landrucimetieres.

Inaugurée le 14 novembre 1843, contiguë au palais de justice et à la caserne de gendarmerie, la nouvelle prison regroupe maisons d'arrêt, de justice et de correction. C'est une des premières prisons cellulaires et panoptiques de France, conforme aux innovations de la circulaire du ministre de l'Intérieur Duchâtel de 1841<sup>65</sup>.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Assemblée départementale, préoccupée de l'embellissement du chef-lieu du département, considère que ce nouvel ensemble se concilie mal avec le tout nouvel hôtel de ville construit par Victor Laloux et surtout les locaux de la prison, tout comme ceux de la gendarmerie, s'avèrent trop petits. Le terrain de « la Motte-Buré » situé entre l'avenue de Grammont et la rue Henri-Martin est finalement choisi en 1903 et acheté en 1906 par le Département pour servir tout d'abord à la reconstruction de la gendarmerie, puis à celle de la prison<sup>66</sup>.

<sup>62</sup> Construit au XVI<sup>e</sup> siècle, l'Hôtel de la Crouzille devait son nom à une sculpture située sur la façade du bâtiment (du latin *crucellia*, coquille). Louise de la Vallière y naquit en 1644. Situé à la hauteur du 9 rue du Commerce, il sera détruit en 1940.

<sup>63</sup> Cf. Ludovic Vieira, « Une dynastie d'architectes tourangeaux, les Jacquemin, 1720-1869 » ; sur le palais de justice, voir notamment « La ville de Tours dans ses meubles : le palais de justice », pp. 155-157, in Droguet (Vincent), Réau (Marie-Thérèse), *Tours, décor et mobilier des édifices religieux et publics* (cf. bibliographie).

<sup>64</sup> Cf. Casimir Chevalier, « Gustave Guérin et le mouvement architectural en Touraine depuis quarante ans », in *Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (cf. bibliographie).

<sup>65</sup> On en trouve une description dans *l'Essai sur les institutions de bienfaisance et la réforme pénitentiaire en France*, de Gatian de Clérambault (cf. bibliographie). Elle accueillera plusieurs prisonniers célèbres, Auguste Blanqui, Aloysius Huber et plus tard Pierre Bonaparte et Clovis Hugues. On se reportera aux répertoires des sous-séries 4M, 3U et 2Y pour d'autres détails sur ces personnages conservés aux Archives départementales d'Indre-et-Loire. Aloysius Huber (1815-1865) avait conspiré la mort du Roi Louis-Philippe et, emprisonné en 1838, ne retrouva la liberté qu'à la Révolution de 1848. Dans la dédicace à Georges Sand de son livre *Nuit de veille d'un prisonnier d'État* (1862), il cite une lettre que lui écrivit la romancière : « Dans une lettre fortement raisonnée que j'ai reçue en 1846 à l'hôpital de Tours où j'étais alors prisonnier et presque mourant, vous terminez ainsi vos sages exhortations : « C'est par la pensée et non par la hache que peut s'accomplir l'œuvre du progrès » [...] Vous me comprendrez, vous qui, avec un cœur de femme et une âme d'homme, avez senti toutes les palpitations de l'humanité, compris toutes ses aspirations et pénétré une partie de ses destinées. *Sortir de soi*, n'est-ce pas entrer dans l'humanité ? »

<sup>66</sup> Sous la cote 4 N 105, on trouve deux plans d'Alfred Normand (1822-1909), inspecteur général des bâtiments pénitentiaires qui joua un grand rôle dans l'aménagement des prisons sous le Second Empire et sous la Troisième République.

## 4 N – Bâtiments départementaux (1799-1946)

---

- La caserne de gendarmerie avenue de Grammont et la prison rue Henri Martin

La caserne est construite de 1907 à 1909 sur des plans dressés en 1903 par l'architecte départemental Henri Prath mais sous la direction de son successeur Frédéric Wielhorski. L'ancienne caserne est vendue à M. Duthoo, propriétaire du Grand Bazar et Nouvelles Galeries, magasin tout proche du palais de justice de la rue Nationale.

C'est finalement lors de sa session du 15 avril 1913 que le Conseil général décide d'ouvrir un concours d'architecture pour la construction d'une nouvelle prison. Le jury présidé par Victor Laloux, architecte du gouvernement, choisit le projet de René Boucheron. Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> prix sont attribués à Gustave Pépin, architecte départemental, qui a présenté deux projets.

La guerre empêche la réalisation du projet et ce n'est qu'en 1933 que René Boucheron, devenu à son tour architecte départemental, supervise la construction de la prison suivant ses plans légèrement remaniés. Le transfert des prisonniers a lieu en mars 1935.

Le journal *La Dépêche* décrit la nouvelle prison dans son édition du 9 août 1933 :

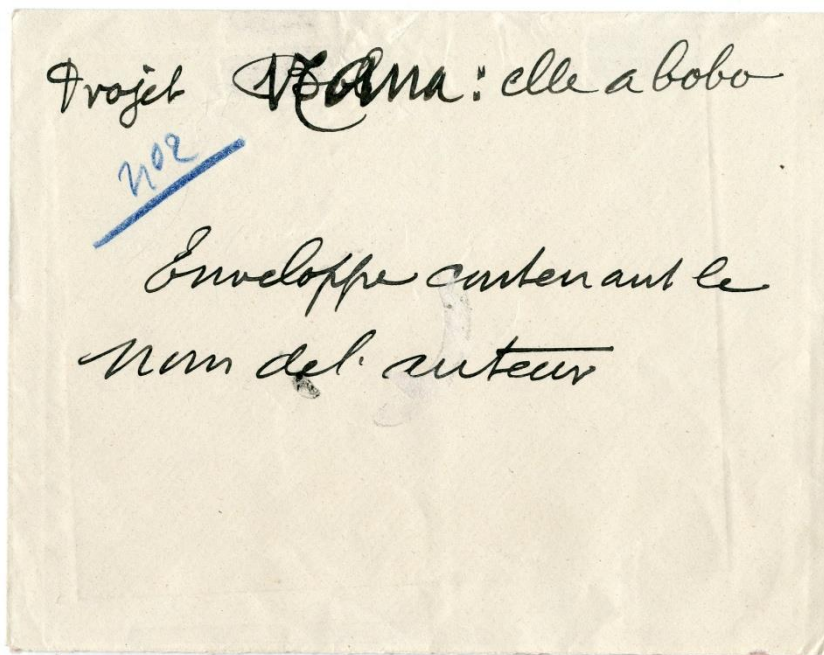
« La grande branche du T comprend vers l'est le cellulaire des hommes. Au rez-de-chaussée et aux deux étages sont les cellules de punitions, d'observations et d'infirmerie. Au sud est le cellulaire des femmes, surmonté d'un quartier de désencombrement, dortoir de vingt cinq lits créé surtout en prévision de rafles [...]. Les cellules d'observations sont celles où l'on groupe trois détenus [...]. Au total cent vingt cellules. Point d'ateliers. Chaque détenu travaille dans sa cellule [...]. Pour les récréations, chaque détenu dispose d'un préau fermé par une grille et séparé des autres par une épaisse cloison. Ces préaux sont disposés en éventail de telle façon qu'un seul gardien peut les surveiller tous à la fois. Chaque visage est alors masqué par une cagoule [...]. Le quartier des femmes a des préaux analogues ».

Désaffectée en avril 1935, la prison du mail est quant à elle détruite<sup>67</sup> pour faire place à l'hôtel des Postes, inauguré en 1937.

---

<sup>67</sup> Une photographie prise pendant la démolition figure dans le répertoire de la série Y des Archives départementales d'Indre-et-Loire.





- Concours d'architecture pour la construction d'une nouvelle prison à Tours, 1913 (ADIL, 4 N 105) :
- enveloppe contenant le nom de Sylvain Goupy, auteur du projet intitulé « Nana : elle a bobo » (projet n° 2)
  - pochette décorée d'un blason aquarellé aux armes de la ville de Tours portant la mention « dura lex » et contenant les noms et titres de Marcel et Maurice Boille (projet n° 3).

## 4 N – Bâtiments départementaux (1799-1946)

---

### *Ecole normale d'institutrices<sup>68</sup>*

Dès 1878, Daniel Wilson, conseiller général et futur gendre du président Jules Grévy, demande la création d'une école normale de filles à Tours avant que la loi du 9 août 1879 n'en rende la création obligatoire dans chaque département. D'abord seule école normale de filles de l'académie de Poitiers, elle s'installe en 1880 dans un bâtiment acheté conjointement 100 000 francs par la Ville et le Département rue de La Riche<sup>69</sup>. Les conditions y sont mauvaises et en 1885 il est demandé à l'architecte départemental Henri Prath d'élaborer un projet d'aménagement de la propriété « Les Tilleuls » sur le coteau de Saint-Symphorien. L'édifice est achevé en 1888, lui sont adjointes une école maternelle et une école primaire.

Utilisé comme hôpital pendant les deux guerres mondiales, mais aussi comme lieu d'internement pour 200 juifs tourangeaux raflés en juillet 1942, l'édifice a fait l'objet de plusieurs projets d'agrandissement sous la III<sup>e</sup> République, qui ne seront réalisés que sous la IV<sup>e</sup><sup>70</sup>.

### *Palais du Commerce*

Sous l'Empire, le Tribunal de commerce est situé dans le palais de la Bourse ou palais du Commerce de Tours, édifié entre 1757 et 1759 par le corps des marchands de la ville pour leur juridiction et leurs affaires<sup>71</sup>.

Les corporations ont bien été supprimées par la Révolution mais, dès décembre 1802, un arrêté des Consuls crée de nouvelles chambres de commerce, dont celle de Tours à la demande de Chaptal devenu cette année-là propriétaire du château de Chanteloup à Amboise. En 1803, le préfet Pommereul installe la chambre de commerce dans la salle du Conseil du Tribunal de Commerce.

Bien national ayant échappé de peu à l'adjudication, le palais du commerce est du ressort des administrations du département, de l'arrondissement et de la commune, sans que la propriété en soit bien déterminée : « propriété de tous, quand il fallait en jouir, et de personne quand il fallait entretenir ou réparer ». Le bâtiment se détériore de la sorte jusqu'en 1821.

Le retour de la monarchie incita la Chambre de commerce à demander la reconnaissance de ses droits. « Le 20 août 1821 le Conseil général faisait connaître à la Chambre, qui les accepte, les conditions de la cession. Le 23 janvier 1822 une ordonnance du roi Louis XVIII autorisait le Préfet à faire au nom du département "l'abandon" de l'édifice à la Chambre, à charge pour elle de l'entretenir, et de continuer à y loger le Tribunal de Commerce. A ces clauses s'ajoutaient les exigences d'héberger le nouveau Tribunal de Prud'hommes, créé par la Ville de Tours en 1818, de garder la Salle des ventes et le Bureau d'aunage, avec la condition expresse de ne jamais modifier l'affectation des locaux. L'ordonnance du roi, malgré quelques arrangements, régit toujours les droits et obligations de la Chambre en matière immobilière. »<sup>72</sup>

---

<sup>68</sup> Source : notice historique des Archives municipales de Tours, document dactylographié d'avril 2007 disponible aux Archives départementales d'Indre-et-Loire.

<sup>69</sup> La rue de La Riche est aujourd'hui la rue Georges Courteline.

<sup>70</sup> Voir notamment les cotes 149 W 2 et 1275 W 36 aux Archives départementales d'Indre-et-Loire.

<sup>71</sup> Du reste, le tribunal civil tient alors lui-même ses audiences dans la salle du tribunal de commerce.

<sup>72</sup> Source : site internet de la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine.

### Bâtiments départementaux de Chinon

Le premier sous-préfet, Albert Ruelle, installe la **sous-préfecture** le 12 floréal de l'an VIII dans l'ancien couvent des Augustins, construit à partir de 1359, agrandi au XV<sup>e</sup> siècle et remanié au XVII<sup>e</sup>, qui a manqué être vendu comme bien national à un particulier<sup>73</sup>. Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, la sous-préfecture y est toujours installée.

Le déclin du **château** construit par Henri II Plantagenêt et Philippe Auguste s'amorce au XVII<sup>e</sup> siècle après son acquisition par le cardinal de Richelieu, dont les descendants resteront propriétaires du château jusqu'à la Révolution.

Par décret du 16 juin 1808, le château est concédé au conseil d'arrondissement de Chinon. Il est compris dans le procès-verbal de remise du 27 mai 1811 déjà cité. Il figure sur la première liste des « monuments pour lesquels des secours ont été demandés » établie par la Commission des monuments historiques en 1840 sur l'initiative de Prosper Mérimée, inspecteur général des monuments historiques et sa restauration commence en 1855<sup>74</sup>.

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le château devient peu à peu un lieu touristique. Le dossier relatif à l'institution d'un droit d'entrée<sup>75</sup> renseigne sur les groupes constitués qui visitent le château dans l'entre-deux-guerres<sup>76</sup>.

Le **palais de justice, la caserne de gendarmerie et la prison** ont été reconstruits par l'architecte départemental Gustave Guérin au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le palais de justice, d'abord établi rue Saint-Maurice, est reconstruit de 1839 à 1843 par Gustave Guérin et Pierre Paillard (1800-1866)<sup>77</sup> dans la maison Noiré, achetée en 1837. La caserne de gendarmerie, installée depuis la Révolution dans l'enceinte de l'hôtel de ville, et la prison, autrefois située à l'entrée de la Grande Place, déménagent quant à elles dans de nouveaux bâtiments construits également par Gustave Guérin de 1859 à 1864<sup>78</sup>. Un quartier de la prison est réservé aux femmes. A la fin de 1889, la population carcérale est de 18 détenus. La suppression des tribunaux d'arrondissement en 1926 entraîne la fermeture de la prison en 1934 - elle servira encore d'annexe au collège Rabelais avant d'être détruite.

### Bâtiments départementaux de Loches

En 1811 le Département reçoit de l'Etat, comme on l'a vu, **le château de Loches**, terme général englobant le Logis royal et le Donjon. Dès 1801, la nouvelle sous-préfecture occupe le rez-de-chaussée et le tribunal civil le premier étage<sup>79</sup> du **Logis royal**. On peut toujours voir, au bout du Logis, une pièce couverte de graffitis qui a servi de cellule pour le tribunal. Dans la Tour Agnès Sorel, il reste également du papier peint de l'époque où le Logis était occupé par la sous-préfecture.

---

<sup>73</sup> Voir Michel Garcia, Historique du couvent des Augustins à Chinon, *Bulletin des Amis du Vieux Chinon* (cf. bibliographie).

<sup>74</sup> L'ensemble du château et de ses terrains ont été classés par décrets du 27 avril 1926 et par arrêté du 7 juillet 1926. Le Conseil général l'a fait entièrement restaurer dans les années 2000 avec le concours de l'Etat, de la Région et de l'Union européenne.

<sup>75</sup> 4 N 149.

<sup>76</sup> Groupes d'anciens combattants et de militaires en activité, « caravanes scolaires » bénéficiant de la gratuité, écoliers anglais, étudiants suédois, adhérents des Auberges de jeunesse, associations de cheminots, etc.

<sup>77</sup> Pierre Paillard a restauré le palais ducal, l'église Saint-Étienne et la cathédrale de Nevers. Il a construit plusieurs prisons dont celle de Nevers, les palais de justice de Clamecy et de Cosne-sur-Loire, l'asile d'aliénés de La Charité-sur-Loire ainsi que des édifices religieux.

<sup>78</sup> Cf. Casimir Chevalier, « Gustave Guérin et le mouvement architectural en Touraine depuis quarante ans », op. cit., p. 279.

<sup>79</sup> Le tribunal révolutionnaire a siégé dans la grande salle du Logis royal en 1793.

## 4 N – Bâtiments départementaux (1799-1946)

---

De 1859 à 1866, un nouveau **palais de justice** est édifié par Gustave Guérin, architecte départemental, avec la collaboration de Ferdinand Collet, architecte de la ville de Loches<sup>80</sup>. Celui-ci a construit de 1854 à 1856 une nouvelle **caserne de gendarmerie**<sup>81</sup>. En février 1871, l'armée prussienne utilisera une partie du palais de justice comme corps de garde et saccagera le mobilier.

La sous-préfecture est supprimée par décret du 10 septembre 1926<sup>82</sup>. Rétablie par la loi du 26 novembre 1943, elle emménagera en 1947 dans l'hôtel d'Armaillé élevé à l'emplacement de l'ancien couvent des Capucins par Ferdinand Collet pour le vicomte René de la Forest d'Armaillé et son épouse, Marie-Jeanne de Marsay.

Comme le château de Chinon, celui de Loches, qui a fait l'objet de restaurations importantes dès l'Empire et figure comme on l'a vu sur la deuxième liste des monuments classés établie par la Commission des monuments historiques en 1862<sup>83</sup>, devient progressivement un lieu de tourisme au XIX<sup>e</sup> siècle. Le dossier relatif au droit d'entrée institué au début du XX<sup>e</sup> siècle pour la visite du Logis royal<sup>84</sup> renseigne sur la composition et la provenance des groupes constitués qui visitent le château dans l'Entre-deux-guerres<sup>85</sup>.

Quant au **donjon** situé dans le château à l'opposé du Logis royal, il abrite depuis 1450 une **prison** d'Etat créée par Louis XI, qui a perdu de son importance à la fin de l'Ancien Régime (on n'y compte plus que 3 prisonniers en 1789) mais reprend du service à la Révolution, avec le statut de prison départementale à partir de 1801. Au XIX<sup>e</sup> siècle cependant, la désaffectation pour la maison d'arrêt est de nouveau si importante que, lorsque Prosper Mérimée visite les lieux en 1841, l'herbe pousse dans l'enceinte fortifiée. La construction d'une nouvelle prison est plusieurs fois envisagée<sup>86</sup> mais jamais réalisée. A la fin de l'année 1889, on compte 4 détenus. Loches garde néanmoins sa fonction carcérale, ce qui permet le maintien du site en état. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, sous la surveillance d'un gardien amateur d'archéologie, les prisonniers dégagent même une partie des souterrains. En 1926, au moment de la fermeture de la prison consécutive à la suppression du tribunal d'arrondissement de Loches, il ne reste que 3 occupants<sup>87</sup>.

**L'École normale d'instituteurs** du département d'Indre-et-Loire, située sur l'emplacement de l'ancien collège des Barnabites, fut construite par l'architecte départemental Henri Prath (1847-

---

<sup>80</sup> Cf. Casimir Chevalier, « Gustave Guérin et le mouvement architectural en Touraine depuis quarante ans », op. cit., p. 279. En tête du dossier relatif à la construction du nouveau palais de justice (4 N 175) on trouve une note imprimée à couverture verte présentée par les magistrats du tribunal de Loches aux conseillers généraux d'Indre-et-Loire décrivant l'installation du tribunal avant la construction d'un palais de justice (1859).

<sup>81</sup> La caserne se trouvait jusqu'alors dans l'enceinte de la citadelle.

<sup>82</sup> « Elle était alors installée dans les salles du Logis Royal, où se mélangeaient harmonieusement les bureaux, répartis à l'étage du logis tandis que les appartements du sous-préfet étaient aménagés au rez-de-chaussée. Il y a encore quelques années, dans l'une de ces salles d'époque Louis XII, on pouvait voir la salle de bain du sous-préfet, peinte couleur vert d'eau, avec son impressionnante baignoire posée à proximité d'un calorifère raccordé sur une très belle cheminée du XVI<sup>e</sup> siècle. C'était l'époque où l'on disait que le sous-préfet de Loches était le mieux logé de France, puisqu'il était le seul à résider dans un Logis Royal. » Pascal du Brisay, « Le château d'Armaillé », *Bulletin des Amis du pays lochois* n° 21, 2006.

<sup>83</sup> La porte de l'enceinte du château a été classée par arrêté du 12 juillet 1886, le Logis royal par la liste de 1889 et l'enceinte nord-ouest dominant la rue des Fossés-Saint-Ours inscrite par arrêté du 8 août 1962.

<sup>84</sup> 4 N 174.

<sup>85</sup> Groupes d'anciens combattants, « caravanes scolaires », étudiants de l'Université du Delaware, Foyer franco-britannique de l'Université de Poitiers, Institut de Touraine, Club athlétique des sports généraux, Union amicale et sportive des Galeries modernes de Tours, etc.

<sup>86</sup> Le conseil général avait pensé faire reconstruire la prison sur les terrains cultivés dans l'enceinte du château. Cf. notamment les plans dressés par les architectes Baillargé en 1854 et Guérin en 1857 conservés sous la cote 4 N 170.

<sup>87</sup> Source : Introduction du répertoire de la série Y, Archives départementales d'Indre-et-Loire.

1905) et inaugurée en 1885. Devenue ensuite un lycée, elle appartient aujourd'hui à la ville de Loches. Son architecture est typique des bâtiments scolaires de l'époque de Jules Ferry.

### **Casernes de gendarmerie (autres que celles de Tours, Chinon et Loches)**

La sous-série 4 N contient également des dossiers relatifs aux casernes de gendarmerie des petites villes du département. Ces dossiers sont de deux types : les uns portent sur le bail des casernes, lesquelles étaient en effet louées pour la plupart, les autres concernent des travaux. On a conservé cette subdivision, même si les deux questions sont parfois traitées simultanément.

Figurent notamment dans ces dossiers des documents relatifs à l'aménagement de **chambres de sûreté**. A partir de 1872, on commença de substituer aux dépôts de sûreté placés sous la surveillance des maires, appelés aussi violons municipaux<sup>88</sup>, qui servaient jusqu'alors aux emprisonnements de simple police, des chambres de sûreté aménagées dans les postes de gendarmerie.<sup>89</sup>

Dans les années 1930, le Département était, d'une part, locataire de bâtiments appartenant à des communes ou à des particuliers et se faisait rembourser par le ministère de la Guerre, au titre de la loi de finances du 31 mars 1931, les loyers qu'il avait payés (c'était le cas d'une vingtaine de casernes) ; d'autre part, le Département était lui-même propriétaire de bâtiments qu'il louait au ministère de la Guerre (c'était le cas de 10 casernes).

### **Préventorium de Longeville-sur-Mer (Vendée)**

En 1935, le département d'Indre-et-Loire décide la construction d'un préventorium et d'une colonie de vacances à Longeville-sur-Mer, en Vendée, destiné en particulier aux enfants touchés par la tuberculose<sup>90</sup>. Les travaux durent de 1938 à 1940. Lorsque la guerre éclate, René Boucheron est mobilisé et c'est M. Durand, architecte départemental de la Vendée, qui suit temporairement les travaux<sup>91</sup>.

---

<sup>88</sup> Voir notamment 4 N 9.

<sup>89</sup> L'alimentation des prisonniers, l'hygiène, la fourniture de vêtements, l'ameublement, l'entretien, le nettoyage, le chauffage et l'éclairage des locaux, l'organisation des travaux confiés aux détenus étaient concédés à une entreprise générale des services économiques et des travaux industriels des prisons à laquelle le Trésor payait un prix de journée fixe et qui recevait une partie du produit de la main-d'œuvre des détenus. Les communes qui ne possédaient pas de violon municipal payaient en outre à l'entrepreneur une indemnité dont le montant était fixé par arrêté préfectoral. Le dossier décrit en particulier les difficiles relations de l'administration départementale avec l'entrepreneur Veyssset jusqu'à sa radiation en 1895. Cf. répertoire de la série Y des Archives départementales d'Indre-et-Loire, où l'on trouve également la liste des travaux proposés aux détenus sous la III<sup>e</sup> République.

<sup>90</sup> Le département de la Vendée venait lui-même de faire construire un préventorium dans cette petite station balnéaire, inauguré en 1934. Cf. Archives départementales de la Vendée : 1 X 310 ; 1 T 1841 ; sous-série 4 N. Sur la lutte contre la tuberculose en Indre-et-Loire, on peut se reporter aux répertoires du fonds de l'Union départementale d'assistance aux tuberculeux (145 J), pp. 4-10, et du fonds du Comité départemental contre les maladies respiratoires (224 J), pp. 5-7, Archives départementales d'Indre-et-Loire.

<sup>91</sup> On ne trouve rien en revanche dans la sous-série 4 N sur l'autre colonie de vacances du Département, située au Mayet-de-Montagne, dans l'Allier.